

RAPPORT N°9 : PLAN DE FINANCEMENT « BATIMENT ACCUEIL DES SUPEYRES »

M. le Président propose de mobiliser une subvention « CTDD » auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ainsi qu'une subvention « DETR » auprès de la Préfecture pour le projet de rénovation du bâtiment d'accueil au col des Supeyres.

M. le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Ambert a réalisé une étude de faisabilité en 2015-2016, réalisée par le cabinet Lespiaucq et Ficonseils. Cette étude a analysé et chiffré plusieurs scénarios d'aménagement (rénovation, extension, construction d'un nouveau bâtiment). Il est aujourd'hui proposé de travailler sur la rénovation du bâtiment existant, le projet le moins coûteux et qui permet de répondre aux exigences de la clientèle actuelle en termes de services (hébergement, restauration, activités de pleine nature).

Le plan de financement de cet aménagement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Assainissement, bac à graisse, raccords	42 000€	CD63 (CTDD)	92 500€
Reprise charpente, toiture, sols, électricité	50 500€	Etat (DETR)	55 500€
Rénovation façade et du système chauffage (bois)	57 500€	CC ALF Autofinancement	37 000€
Sanitaires, douches supplémentaires et service nettoyage VTT	10 000€		
Etudes et aléas travaux (<10%)	25 000€		
TOTAL	185 000€	TOTAL	185 000€

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement présenté et de demander les subventions correspondantes ;
- De charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.